



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Ministre de la Défense, Yuriko Backes à la question parlementaire N°2737 de l'honorable député Laurent Mosar du 5 août 2025.

En réponse à la question parlementaire de l'honorable député au sujet de l'éventuelle perspective de devoir envisager la construction d'un nouvel aéroport à Luxembourg, je tiens tout d'abord à préciser que l'investissement dans les infrastructures aéroportuaires est supporté par la société d'exploitation de l'aéroport, la « Société de l'aéroport de Luxembourg S.A. » dite « lux-Airport », sans impact direct sur le budget de l'État. Le programme d'investissement de lux-Airport d'ici 2032 s'élève à près de 800 millions €, et se retrouvera dans la comptabilité de cette société commerciale autonome. Par ailleurs, la réglementation européenne sur les aides d'Etat ne permettrait pas un financement direct par l'Etat de ces investissements.

L'Etat ne supporte que les coûts en relation avec les missions étatiques à l'aéroport liées, entre autres, à la sécurité et la sûreté, la navigation aérienne, le protocole, le dédouanement, les services d'incendie et de secours, etc. (le cas échéant par l'intermédiaire des administrations y relatives). Certains investissements liés à ces missions sont encore en cours d'analyse ou d'élaboration, mais l'ensemble dépassera probablement les 200 millions € pour la même période.

Au total, et sans prendre en compte les éventuels investissements des compagnies aériennes actives au Findel, les investissements réalisés à l'aéroport sur la période 2025-2032 dépasseront donc le milliard €.

Quelles sont les contraintes concrètes qui justifient aujourd'hui l'affirmation selon laquelle un nouvel aéroport sera nécessaire à long terme ?

L'aéroport du Findel est limité par des contraintes d'espace disponible, alors qu'il n'y a pas de possibilités d'étendre la zone aéroportuaire telle qu'elle est définie aujourd'hui. Des études sont en cours pour optimiser les capacités d'accueil en termes de mouvements, de passagers et de fret à l'horizon 2050. Or, les études internationales actuelles sur l'évolution à long terme de l'industrie aéronautique montrent que cette optimisation risque d'atteindre ses limites à partir de la décennie 2050-60.

Au vu de ces restrictions d'espace et notamment de l'impossibilité de construire une deuxième piste d'atterrissage indépendante sur le site actuel, il m'importe de lancer dès à présent une réflexion sur la nécessité de la construction d'un éventuel nouvel aéroport répondant aux défis se présentant dans la deuxième moitié de ce siècle. Et au vu des délais de réalisation d'un tel projet, qui dépassent – comme l'ont montré de nombreux exemples à l'étranger – aisément deux décennies, je ne voudrai pas que nous soyons le moment venu pris de court.

Des localisations précises ont-elles déjà été analysées pour accueillir un nouvel aéroport ?

- *Dans la négative, à quel horizon une réflexion à ce sujet est-elle prévue ?*
- *Des études de faisabilité ou d'impact sont-elles en cours ou envisagées dans le contexte de la planification de ce nouvel aéroport ?*

Actuellement lux-Airport s'occupe de l'optimisation des infrastructures existantes et des besoins auxquels il faut s'attendre dans les décennies à venir.

Au-delà, et au vu de l'importance économique pour notre pays et toutes les régions limitrophes, une telle réflexion n'aboutira pas à court. Je ne fixe aujourd'hui pas de calendrier à cette réflexion qui sera progressive.

Dans la mesure où un nouvel aéroport est un projet qui nécessite une planification sur le long terme, comment s'organise la stratégie du Gouvernement pour entamer ce travail de planification dès aujourd'hui ?

La stratégie du Gouvernement se décline tout d'abord dans le cadre de l'accord de coalition 2023 - 2028 qui retient notamment que « [l]e Gouvernement encouragera la modernisation et l'adaptation des infrastructures aéroportuaires aux besoins actuels et futurs afin de garantir un haut niveau de qualité de service ». C'est donc notre toute priorité de planifier et de réaliser ces investissements essentiels. Toutefois, il est également de mon devoir de suivre de près l'évolution sur le terrain et de me projeter dans l'avenir. C'est donc dans ce contexte, que j'ai souhaité lancer cette réflexion sur la nécessité éventuelle d'un nouvel aéroport.

Dans la perspective budgétaire responsable, serait-il envisageable de coordonner dès à présent certains volets budgétaires en tenant compte de cette évolution vers un nouvel aéroport à venir ?

Il serait irresponsable de freiner les investissements absolument nécessaires à l'aéroport du Findel au motif qu'il devrait éventuellement céder sa place à un nouvel aéroport d'ici une trentaine d'années. Lux-Airport doit aujourd'hui se doter des capacités lui permettant de servir dans de bonnes conditions ses client(e)s au cours des prochaines décennies.

Luxembourg, le 5 septembre 2025

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes